

Monsieur le Premier ministre de la République de Maurice, Honorable Pravind Kumar Jugnauth,

Monsieur le ministre des Transports et du Métro léger, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement de la République de Maurice,

Mesdames et Messieurs les chefs des délégations des Etats membres de la Commission de l'océan Indien et des Etats d'Afrique orientale et australe,

Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique et des partenaires au développement,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tout protocole observé,

C'est un honneur pour moi de porter ce matin la voix de la Commission de l'océan Indien à cette conférence régionale sur la lutte contre les trafics et la consommation de stupéfiants dans l'océan Indien.

La voix que je porte, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs, exprime une volonté farouche de coopération entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien qui ont choisi, il y a quarante ans par la Déclaration de Port-Louis de décembre 1982, de resserrer leurs liens de solidarité en prenant des actions collectives pour faire face aux défis communs.

Vous connaissez l'adage : « seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin ». Eh bien c'est justement ce qui nous réunit ici.

La mondialisation des échanges s'est accompagnée de son corolaire mortifère : la globalisation des risques, des trafics illicites et de la criminalité. Chaque Etat ici représenté prend des actions importantes pour réduire les risques, combattre les filières criminelles et les trafics ainsi que pour en gérer les conséquences socioéconomiques.

Je pose donc la problématique de manière volontairement directe : que peuvent faire nos Etats face à l'ampleur du défi tenant compte des ressources techniques, matérielles et humaines parfois inférieures à celles des réseaux criminels transnationaux ?

La réponse à cette question est brève : nos Etats ne peuvent pas faire grand-chose isolément.

Cette conférence organisée par le gouvernement mauricien démontre que le statu quo n'est pas une option et que pour faire bouger les lignes il faut coopérer.

Et il y a urgence.

A l'échelle internationale, le trafic de drogue générerait un chiffre d'affaires annuel supérieur à 400 milliards de dollars selon le Fonds monétaire international. C'est, à titre de comparaison, le produit intérieur brut de l'Afrique du Sud ! Les réseaux, je le disais à l'entame de mon propos, sont mondialisés, interconnectés, et infiltrés dans des secteurs formels pour blanchir les revenus de la drogue. Les revenus colossaux générés

alimentent la corruption, ternissent des circuits financiers, déstabilisent des systèmes politiques et sociaux, s'immiscent dans l'économie réelle, créent des territoires qui échappent au contrôle des autorités, et surtout, ils nourrissent la criminalité en permettant d'investir dans d'autres trafics jusqu'à des activités terroristes. C'est un cercle vicieux et dangereux qu'il faut casser en régularisant et contrôlant systématiquement, étroitement et collectivement les flux financiers suspects.

L'urgence tient aussi aux tendances récentes observées : il y a des formes de délocalisation du trafic qui suivent l'émergence de pôles de consommation et, plus inquiétant, qui profitent de la faiblesse des dispositifs de surveillance, de contrôle et de répression pour prendre pied, s'étendre et exploiter de nouveaux marchés.

C'est malheureusement le cas dans notre région de l'océan Indien occidental. Depuis 2015, une nouvelle route, appelée la « route du Sud » par l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), relie directement les zones de production de narcotiques à nos pays qui font face à des tendances préoccupantes des trafics et des modes de consommation des stupéfiants.

De cette grande « route du Sud » naissent des routes secondaires qui relient nos pays d'Afrique orientale et de l'Indianocéanie. L'actualité régionale en fait état régulièrement : saisies sur des passagers des vols commerciaux, interception d'embarcations avec des colis de drogues, arrestation de trafiquants suspectés,

cargaisons débusquées dans les cales de navires... Si les résultats de la répression sont en augmentation, force est de regretter la croissance simultanée des trafics qui ont cours. C'est cela qui doit donc nous encourager à agir plus fortement et collectivement.

La COI n'est pas une organisation supranationale qui dispose de moyens propres de surveillance, d'intervention, de répression ou de jugement. Elle peut néanmoins agir conformément à sa mission de facilitation de la coopération régionale.

C'est dans cet esprit que la COI a installé une architecture régionale de sécurité maritime dans l'océan Indien occidental avec l'appui de l'Union européenne. Cette architecture, qui mobilise à ce jour les cinq Etats membres de la COI, Djibouti et le Kenya, dispose de deux centres régionaux de fusion de l'information maritime à Madagascar et de coordination d'opérations en mer aux Seychelles. Ce mécanisme facilite la mutualisation des moyens, permet le partage de l'intelligence, prévoit des protocoles adaptés aux terrains et aux problématiques comme la pollution marine, le sauvetage en mer ou encore la lutte contre les trafics illicites.

L'architecture régionale de sécurité maritime ne s'intéresse pas uniquement à la lutte contre la drogue. Elle a vocation à couvrir l'ensemble des menaces, crimes et trafics dans une région qui rassemble une douzaine d'Etats et une zone océanique deux fois plus grande que l'Europe des 27 !

A ce jour, les Etats de la région ont adopté des dispositifs thématiques de coopération. C'est le cas dans le secteur des pêches qui est un secteur d'intérêt partagé pour nos Etats et pour l'Union européenne qui soutient notre Plan régional de surveillance des pêches. Depuis janvier 2023, nous avons organisé la soixantième patrouille régionale de surveillance des pêches. A chaque patrouille, des inspecteurs des pêches des Etats participant embarquent pour contrôler et éventuellement constater des infractions. Mais qu'en est-il si, au milieu d'une cargaison de poissons, se cache de la drogue ou des armes ou des espèces protégées ? Il y a là une lacune dans le dispositif que doit pouvoir combler l'architecture régionale de sécurité maritime en permettant d'avoir une approche holistique, interministérielle et pluridisciplinaire pour répondre efficacement à ces défis sécuritaires croissants, mouvants, adaptables et réactifs.

Vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs, la coopération régionale est indispensable pour combattre efficacement le trafic de drogue et cela ne peut pas être l'apanage des seules administrations en charge du sujet. A la COI, nous plaçons pour une approche transversale qui lie l'ensemble des crimes et trafics, qui obligent à des collaborations systématiques et approfondies entre les différentes administrations, agences et organisations d'abord à l'échelon national et ensuite aux échelles régionales et internationales.

Outre l'architecture de sécurité maritime que nous souhaitons consolider dans le cadre d'une deuxième phase du programme MASE et pour lequel nous

espérons un soutien renouvelé de l'Union européenne, la COI coordonne le programme de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation sur financement européen avec la contribution technique de l'ONUDC, d'INTERPOL et de l'Organisation maritime internationale. La surveillance aux frontières, les capacités techniques et technologiques des administrations douanières, maritimes et portuaires, participent directement au combat contre le narcotrafic. La même approche doit être prise au niveau de l'aérien.

Monsieur le Premier ministre, Mesdames, Messieurs,

Mon message peut se résumer ainsi : agir en silo et adopter une approche séquentielle n'est plus tenable. Il nous faut une approche holistique, pour des actions collectives, systématisées et multisectorielles.

La COI est pleinement engagée auprès de ses Etats membres et des autres pays de la région qui croient dans la pertinence, l'utilité concrète et la valeur ajoutée des mécanismes régionaux que nous portons à l'image de l'architecture régionale de sécurité maritime. Les réponses que nous proposons ne s'inscrivent pas dans l'action de court-terme dans la perspective d'un résultat visible qui demain fera la Une des médias. En revanche, elles portent sur le long-terme avec l'installation et la mise en opération de mécanismes de coopération durables, appropriés, autonomes et évolutifs pour créer de la dissuasion et, sinon éradiquer, au moins réduire significativement l'ampleur et l'impact du trafic de drogue dans notre région.

Nous porterons donc une attention particulière aux conclusions de vos travaux, notamment en ce qu'il s'agit de la mise en réseau des services de répression et des opportunités de coopération dans le cadre de l'architecture de sécurité maritime. Croyez-bien, Mesdames et Messieurs, dans l'engagement solide de la COI à vos côtés.

Je vous remercie de votre aimable attention.